Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 95

Artikel: Correspondance

Autor: Van den Plaas, Louise

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-255852

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Conseil des Etats décide de créer des légations nouvelles à Bruxelles, Stockholm et Varsovie, et un consulat général à Constantinople. D'autres représentations diplomatiques sont prévues pour Athènes, Prague et Belgrade si le besoin s'en fait sentir.

La loi de 1903 sur les naturalisations ne répond plus au besoin actuel. La Suisse risque d'être submergée par une vague étrangère maintenant plus que jamais, car les conditions de vié sont plus normales chez nous qu'ailleurs. Or, les étrangers au nombre d'un demi-million en 1914 formaient déjà 14 % de la population. Aussi faut-il exiger de tous ceux qui sollicitent la nationalité suisse des garanties de plus en plus sérieuses et réclamer d'eux un domicile en Suisse de six années au moins pendant les douze années qui précèdent leur demande. Des facilités seront faites aux étrangers nés et élevés en Suisse. La proposition Studer d'étendre ces facilités aux étrangers ayant épousé des Suissesses ou dont la mère était citoyenne suisse a été repoussée par 57 voix contre 56. Nous savons que ces mêmes questions seront étudiées sous peu par des femmes au Congrès international de Genève.

Sur le terrain législatif nous voyons encore surgir de l'oubli une initiative populaire signée en 1913 (!) par 64391 citoyens suisses demandant la revision de l'article 89 de notre Constitution. Elle fait prévoir le referendum facultatif pour conclure des conventions internationales d'une durée de plus de 15 ans si 30,000 citoyens ou 8 cantons le demandent. Cette mesure de prudence, née de la lutte contre la convention du Gothard, considéré comme inopportune par le Conseil fédéral à ce moment-là, est au contraire recommandée à l'Assemblée fédérale de 1920 et acceptée par 112 voix au National. C'est un petit pas vers la démocratisation de notre démocratie. Continuez, Messieurs!

La crise des logements ayant atteint peu à peu toute la Suisse, le Conseil fédéral propose de prélever une seconde fois un crédit de 10 millions de francs sur le fonds de chômage pour favoriser la construction de maisons d'habitation, à condition que les cantons et la municipalité accordent des subventions égales à celles de la Confédération. Le Conseil des Etats ratifie ce projet non sans peine et le Conseil National réduit ses exigences à la même somme le dernier jour, après avoir proposé successivement un subside de 30 puis de 20 millions. La marge entre les appréciations de la situation actuelle est presque comique: le député glaronnais nie qu'il existe une réelle crise de logements, et M. de Montenach de Fribourg voudrait voir l'Etat fournir à chaque famille d'ouvriers une maison avec jardin, afin que les heures libérées de l'industrie puissent être passées agréablement et utilement pour la production ménagère! M. Schulthess est approuvé par la grande majorité des députés lorsqu'il flétrit sévèrement la grève des ouvriers de construction pour des raisons insuffisantes au moment où la vie normale de tant de familles dépend du terme d'achèvement d'une maison habitable.

On se souvient que la question des allocations de renchérissement pour le personnel fédéral avait été renvoyée en janvier à la session actelle. Le Conseil des Etats s'était rallié alors aux propositions du Conseil Fédéral, mais le Conseil National avait été plus loin. Malgré une pression intense du côté du personnel, le Conseil des Etats n'a pas cédé sur toute la ligne et le Conseil National a osé, malgré des menaces en sourdine de grève générale, revenir en arrière sur quelques-uns des points accordés en janvier. Ce revirement a été causé par les déclarations de M. Musy sur les charges de la caisse fédérale (400 millions de traitements à payer contre 150 millions en 1914!) et par la crainte que les cantons et les particuliers n'ar-

rivent plus à satisfaire les exigences de leuis employés si la Confédération paye des salaires excessifs. Les allocations sont portées à 75 % du traitement avec un minimum de fr. 2200.— si l'employé a 25 ans et 3 années de service. Pour les employés plus jeunes, le minimum est fixé à fr. 2000.—. Notre ami, M. Bopp, n'a pas pu s'empêcher de lancer quelques méchancetés contre les « dames fédérales » qui ne fournissent qu'un semblant de travail et dissipent leur argent en futilités. Sans prendre le parti de ces « vierges folles » nous nous demandons si l'argent des jeunes employés qui passe en boissons alcooliques est beaucoup mieux placé!

Quelques interpellations terminent la session. L'une d'elles demande une réduction et une simplification rapide de l'organisation en régie des C.F.F. pour en diminuer les frais. M. Haab répond que de pareilles mesures sont excessivement difficiles à introduire, sans se heurter à de grandes oppositions du côté fédéraliste. Il affirme que la décentralisation actuelle cause moins de frais qu'on le croit en général. — Une autre interpellation regrette la légèreté avec laquelle on inonde de grandes étendues de terre arable pour la production de force électrique. Les paysans expropriés par ce procédé devraient être dédommagés en terrain de culture au lieu d'argent, ce qui ne leur rendra jamais ce qu'ils ont perdu. C'est les « dépayser » dans le sens le plus profond du mot. - Le dernier jour, enfin le socialiste bernois Grimm lance un assaut fulgurant contre le chef du département militaire à propos d'un arrêté secret aux commandants de troupes, organisant un service de défense contre une révolution possible. M. Scheurer, sans prendre son sang-froid, s'étonne de l'indiscrétion qui a divulgé cet arrêté au grand public, avant même qu'il ait atteint ses destinataires. Il répond que Grimm lui-même dans son célèbre (manifeste) fait tout son possible pour déchainer cette révolution et qu'il ne peut pas s'étonner si le gouvernement de son côté prend les mesures de précaution qu'il juge nécessaires. A. LEUCH-REINECK.

CORRESPONDANCE

Bruxelles, le 27 avril 1920.

Chère Mademoiselle,

J'aı lu avec intérêt l'article de Dr Marguerite Evard, intitulé « Psychologie et Suffrage féminin ». Je regrette seulement d'y trouver reproduite en note l'erreur, tant de fois réfutée, d'après laquelle le concile de Mâcon, au V^{me} siècle, aurait dénié une âme à la femme!

Ce vieux conte a été mis en circulation au XVIIme siècle par Bayle, qui déforma le sens d'une discussion purement linguistique. D'après saint Grégoire de Tours, seul auteur qui fasse mention de ce minime incident, il y eut à ce concile un évêque qui soutint que l'on ne pouvait englober la femme dans l'expression homo, qu'il considérait comme rigoureusement synonyme du mot vir [être humain masculin]. Il aurait donc voulu qu'on spécifiat que les décrets faits pour l'homme obligeaient aussi la femme - ce qui prouvait bien qu'on lui reconnaissait une âme! « Mais, ajoute saint Grégoire, « cette controverse s'apaisa dès que les évêques eurent entendu rai-« sonner de la chose. En effet, le livre sacré de l'Ancien Testament, « quand il enseigne qu'au commencement Dieu créa l'homme, dit: Il les créa mâle et femelle: et il leur donna le nom d'Adam (Ge-« nèse V, 2), lequel nom signifie « homme formé de terre ». De cette façon il qualifie du même nom la femme aussi bien que l'être humain mâle: car il les nomma tous deux également homme. -Cette controverse, éclairée par beaucoup d'autres arguments encore, fut considérée comme épuisée. 1 »

. L'on peut s'étonner que cette discussion touchant le sens d'un sub-

¹ Voir son Historiae Francorum, Liber VIII, nº 20. Edition de dom Ruinard, 699, p. 393. Edition Migne, Patrol. latina, t. LXXI, col. 462.

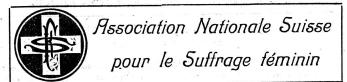
stantif ait donné naissance à une fable ridicule, démentie cependant par l'histoire de l'Eglise à travers tous les siècles. Si l'Eglise catholique déniait une âme à la femme, aurait-elle élevé des autels à tant de saintes proposées en exemple à la vénération des fidèles?

Quant à l'allégation d'après laquelle ce serait le concile de Trente qui aurait reconnu une âme à la femme et lui aurait accordé le droit de faire son salut, elle est inventée de toutes pièces, et il est regrettable qu'elle soit colportée de bonne loi par des auteurs mai informés.

Je suis trop convaincue, chère Mademoiselle, de votre désir de ne pas propager dans votre journal des allégations de faits controuvés, j'ai une trop grande confiance dans votre loyauté pour supposer que vous refusiez de publier une mise au point de cette erreur échappée à votre collaboratrice.

Je vous remercie donc d'avance de votre bonne hospitalité, et je vous prie, chère Mademoiselle, d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments confraternels.

Louise VAN DEN PLAAS, Secrétaire générale du Féminisme chrétien de Belgique.



Nous rappelons aux lecteurs du Mouvement Féministe que l'Assemblée générale annuelle de l'Association suisse a été fixée au samedi 5 juin, dès 3 heures de l'après-midi, à Genève, ceci afin de permettre à toutes les déléguées qui voudront participer au Congrès de grouper en un seul leurs voyages suffragistes. Le Mouvement Féministe du 25 mai publiera in extenso le programme de cette Assemblée, que les Comités des Sections ont maintenant tous en main, et qui contient entre autres deux sujets intéressants. L'un est la nationalité de la femme mariée, sur laquelle le Comité Central présentera des thèses, qui, après discussion et adoption par l'Assemblée, seront remises trois jours plus tard au Congrès international, L'autre est la revue, qui aura lieu dans la grande séance publique du soir, de la situation actuelle du suffrage Aminin en Suisse, sous forme de brefs exposés faits par six oratrices différentes. Cette revue, à la veille de l'ouverture du Congrès, et en présence certainement de déléguées étrangères qui voudront se rendre compte du point où en est la question du suffrage chez nous, aura, cette fois-ci tout spécialement, une valeur très grande. - Nous recommandons donc chaudement à nos lecteurs l'Assemblée suisse, dont les deux séances sont publiques et gratuites.

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. - Notre Assemblée générale annuelle a été cette fois, rompant avec la coutume qui veut que nous nous réunissions en été à la campagne, fixée tout simplement au soir du 12 mai, dans notre local. La cause de ce changement est la réunion à Genève de l'Assemblée suisse; il a parlu, en effet, qu'il serait plus intéressant pour nos membres, non pas d'entendre un compte-rendu de l'Assemblée suisse par un délégué, mais de se préparer à participer à ses travaux en étudiant d'avance les questions qui y seront débattues, entre autres les thèses du Comité sur la nationalité de la femme mariée, et la question revenant toujours sur le tapis de la nationalité des membres du Comité Central. L'ordre du jour de cette Assemblée genevoise, qui est donc fixée au mercredi 12 mai, à 8 h. 30 du soir, est le suivant: 1. Rapport du Comité. - 2. Rapport financier. - 3. Rapport du Comité de l'Initiative constitutionnelle. - 4. « Portes entr'ouvertes », expériences faites par la Commission des Listes du Comité de l'Initiative. — 5. Discussion et votation des propositions présentées à l'Assemblée générale suisse. — 6. Congrès international pour le suffrage féminin. - 7. Divers et propositions individuelles. - La séance est publique. E. GD.

Bale. — Pour bien montrer que la défaite du 8 février n'a nullement découragé ni abattu les suffragistes, la Vereinigung für Frauenstimmrecht adresse un appet pressant à toutes les femmes, seur demandant d'adhèrer à cette Association dans un sentiment de solidarité féminine. « Que l'on n'invoque pas, dit cet appel, ni le manque d'argent, ni le manque de temps, ni l'ennui de faire partie

d'une Société de plus. Nous ne voyons pas dans l'adhésion à une Société un but en lui-même, mais le moyen nécessaire pour parvenir au but. Il est rare que l'on fasse partie d'une Société par plaisir, mais on y entre par un sentiment de devoir. Et c'est à la conscience de ce devoir que nous voudrions éveiller les femmes, de ce devoir de se soutenir entre femmes, celles qui sont à l'arrière appuyant celles qui sont à l'avant-garde et qui ont besoin des autres pour accomplir leur travail. Nos adversaires ont cherché par tous les moyens à jeter la discorde parmi les femmes, à les dresser les unes contre les autres, les célibataires contre les femmes mariées, les femmes qui possèdent contre celles qui n'ont rien. Montrons-leur que ces manœuvres ont été vaines, et que la devise « Un pour tous, tous pour un » n'est pas un vain mot. »

A travers les Sociétés téminines

Genève. - Union des Femmes. - La série de causeries: Quelle profession choisir pour nos filles? s'est terminée, le 27 avril, par up très vivant exposé d'une toute jeune ouvrière d'usine, Mile Louise Santo. De sa causerie, comme des détails qu'a ajoutés sa mère, ouvrière d'usine elle aussi, il est clairement ressorti que le métier est avantageux pour celles-là, mais celles là seules qui ont un besoin immédiat de gagner, le gain étant plus élevé dès les débuts que partout ailleurs, et l'apprentissage absolument nul, ne nécessitant pas dans certains cas une demi-heure de pratique. Mais ceci est largement compensé par le grave défaut de n'avoir en main aucun acquit, aucune profession, de dépendre par conséquent de la maison qui vous occupe, des fluctuations de l'embauchage, qui peuvent laisser une ouvrière complètement sans aucune ressource, alors qu'une femme qui a en main un métier bien appris est sûre de se tirer toujours d'affaire. Des détails intéressants ont été donnés sur la vie d'usine, sur la monotonie désespérante d'un travail si indéfiniment divisé qu'il devient purement mécanique, sur le système des prines accordées aux ouvrières qui font leur travail plus vite que dans le laps detemps prévu, et qui intensifie la production au détriment de la tranqu'illité incrveuse de ces dernières. - A la sortie de cette dernière causerie, plusieurs mères de famille nous ont dit avoir pu choisir, grâce à cette série, une profession pour leur fille qu'elles vont dès maintenant aiguiller dans la bonne voie. Une conférence hors série est encore prévue pour le samedi 29 mai, à 8 h. 30, sur l'agriculture, profession féminine, par M. Brechbühl, chef de culture à l'Ecole agricole de Montmirail. - Le cours de M. Reymond sur Pascal a réunt dès les debuts un bel auditoire, très visiblement intéressé. Au thé de membres du 6 mai, le dernier de la saison, Mile Witz a donné sur la fondation et l'organisation de son Ouvroir coopératif les détails les plus intéressants, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir. Enfin, Miss C. Hamilton, l'auteur anglais bien connu, en séjour à Genève pour la préparation du Congrès international, a bien voulu accepter de parler le vendredi 14 mai, à 5 heures, de l'hôpital féministe de Royaumont, qu'elle a dirigé durant la guerre. C'est la une séance du plus haut intérêt en perspective, Royaumont étant célèbre parmi tous les hôpitaux du front français par son organisation hors ligne, et son fonctionnement impeccable assuré uniquement E. Gp. par des femmes.

AVIS A NOS LECTEURS. — Le manque de place nous oblige à retarder la publication d'un article de M¹¹ J. Meyer, vice-présidente de l'Institut des Ministères féminins sur le Pastorat féminin.

Notre prochain numéro contiendra également :

La nationalité de la femme mariée (thèses présentées à l'Assemblée générale de l'A. S. S. F., puis au Congrès international).

Les pensions aux mères (exposé préliminaire d'après les docu-

ments auglais et norvégiens d'une des questions qui seront discutées au Congrès international).

Le numéro du 10 juin du Mouvement Féministe paraîtra quelques jours avant la date fixée, et sera entièrement consacré au Congrès international.